



Intervention liminaire – Plénière du 11/12/2025

Marie-Claude BRIET-CLEMONT

*Seul le prononcé fait foi.*

Monsieur le Vice-président,

Chers-es collègues,

« *Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va* ». Cette phrase prononcée il y a environ 2000 ans par Sénèque, philosophe stoïcien, se révèle d'une actualité brûlante, et nous invite, dans cette période d'incertitudes multiples, à nous questionner : vers quel cap voulons aller ? Quel est le meilleur chemin pour y parvenir ?

Les choix s'avèrent difficiles, notre assemblée l'avait exprimé dans son avis sur l'analyse du budget de la Région, et en tout état de cause, ils seront insatisfaisants pour une partie de nos concitoyens, tant les enjeux de transformation des modèles qui régissent aujourd'hui la vie économique, l'aménagement de nos territoires, les protections des plus fragiles, l'engagement pour nos biens communs appellent à repenser les finalités, les objectifs, les pratiques des acteurs politiques, économiques et sociaux.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, où l'État cherche à stabiliser sa dette et regagner en maîtrise des comptes, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 entraînera des conséquences lourdes pour les collectivités : gel des dotations, restrictions fiscales, ajustements de compensations. Autant de mesures qui risquent de réduire les marges de manœuvre financières, d'affaiblir leur autonomie, et de freiner leur capacité à investir, notamment

pour les projets d'avenir, la transition écologique, les infrastructures ou les services publics.

Quel chemin choisir, pour nos territoires, quand les défis se multiplient, et que le rôle des collectivités devient encore plus stratégique ? Aujourd'hui, pour la société civile que nous représentons, c'est bien à ces questions que nous devons tenter d'apporter un des éclairages qui doit permettre à l'exécutif de la région Grand Est de dessiner, dans le cadre des compétences qui sont les siennes, avec les moyens dont il dispose, le chemin qu'il choisit d'emprunter pour construire un futur désirable pour nos territoires, une vie bonne, ainsi que l'avait dénommé un de nos travaux de prospective, pour les habitants du Grand Est.

C'est à cet exercice périlleux que je vous invite, à travers les travaux de notre session.

Le constat que nous faisons d'un PLF 2026 limitant la marge de manœuvre des régions et fragilisant leur capacité à conduire des politiques d'investissement, ou à anticiper les enjeux sociaux, est d'autant plus paradoxal qu'il intervient alors même qu'un nouvel acte de décentralisation est envisagé pour renforcer les pouvoirs locaux et accroître la capacité des élus à décider et agir au plus près des besoins des populations.

Comment préserver le rôle des collectivités dans l'avenir du pays ? L'enjeu dépasse la simple question budgétaire. Il s'agit de savoir si les collectivités locales continueront d'être des acteurs capables d'accompagner les transformations de la société.

Le président du Conseil régional a sollicité son assemblée du conseil, pour contribuer à la réflexion et aux propositions concernant le futur nouvel acte de décentralisation. En amont de notre contribution, et au regard de la contrainte liée aux délais impartis, j'ai souhaité que nous puissions en débattre au sein de notre session.

L'intention affichée par le Premier Ministre est celle d'un rééquilibrage de la relation entre l'État et les territoires, face à la nécessité croissante d'adaptation des politiques publiques aux réalités locales.

Trois dynamiques structurantes semblent se dessiner. La première est celle d'un État qui cherche à se recentrer sur ses missions régaliennes, tout en déléguant davantage l'action publique de proximité. La nouvelle décentralisation se voudrait donc plus pragmatique, fondée sur la subsidiarité et l'expérimentation, avec des transferts potentiels dans les champs du logement, de la santé, de la transition écologique ou encore de l'ingénierie territoriale.

La deuxième dynamique touche au renforcement des collectivités comme chefs de file de politiques de plus en plus complexes. Les régions, en particulier, sont pressenties pour voir confirmer ou élargir leur rôle dans le développement économique, la formation, l'anticipation des transitions industrielles, ou encore la coordination de politiques environnementales à l'échelle macro. Les départements, quant à eux, pourraient se voir réaffirmés dans leur vocation sociale, au moment où la lutte contre la pauvreté et l'exclusion appelle des réponses plus intégrées. Le débat reste ouvert sur la

clarification des compétences, mais le gouvernement insiste sur une volonté de « lisibilité » pour les citoyens comme pour les acteurs locaux

La troisième dynamique, peut-être la plus décisive, concerne la participation démocratique. Depuis plusieurs années, les enquêtes d'opinion traduisent un double mouvement : une attente forte de proximité et, simultanément, une défiance persistante envers les institutions. Concevoir la décentralisation uniquement comme un réaménagement des compétences, alors que les transitions écologique, sociale, économique, appellent à renouveler en profondeur la manière de concevoir les politiques publiques semble impensable. Une décentralisation qui n'intègre pas pleinement l'exigence de participation citoyenne se condamnerait à n'être qu'un ajustement administratif, aux antipodes des attentes citoyennes de refonder les processus de délibération.

Une communication prochaine, en conseil des ministres devrait dévoiler les grandes lignes, et nous éclairer sur les contours du projet de loi, qui sera présenté en début d'année 2026.

Une réforme de la décentralisation ne peut se concevoir sans prendre réellement en compte, dans l'institution régionale, le rôle singulier de la seconde assemblée, le CESER.

La possible montée en puissance des régions ne pourra s'accompagner d'une légitimité renforcée que si les dispositifs de suivi, de retour d'expérience et d'évaluation associent pleinement la société civile, dans ce devoir de redevabilité à l'égard du citoyen. Les CESER disposent déjà d'une mission

reconnue dans l'analyse des politiques publiques régionales. Une nouvelle décentralisation donne l'occasion de renforcer cette fonction de tiers éclairant, garantissant que les politiques territoriales sont non seulement efficaces, mais également justes et compréhensibles.

Face aux transitions d'ampleur (climat, numérique, transformations du travail, mutations industrielles), les territoires ont besoin de lieux de dialogue capables de dépasser les cloisonnements institutionnels. Les CESER, par la diversité de leurs membres, offrent précisément cet espace de mise en perspectives croisées. Dans un acte de décentralisation davantage tourné vers l'action collective, leur capacité à articuler les regards issus de la société civile organisée avec les dimensions économiques, sociales et environnementales devient un levier essentiel.

Les CESER devront demeurer attentifs à ce que les transferts de compétences, les nouvelles contractualisations et les expérimentations n'aggravent pas les fractures sociales ou géographiques. La décentralisation ne saurait aboutir à un désengagement de l'État, mais doit au contraire s'accompagner de garanties d'équité et de solidarité.

Un nouvel acte de décentralisation ne peut se limiter à un débat sur l'organisation territoriale. Il ouvre une réflexion plus profonde sur la manière d'habiter nos territoires, de conduire les transitions, de faire vivre la démocratie. Dans cette réflexion, les CESER ne sont pas spectateurs : ils peuvent être des acteurs structurants, capables d'éclairer les choix publics et d'apporter la voix d'une société civile experte, ancrée, constructive.

C'est, là encore, l'enjeu du débat auquel je vous invite cet après-midi.

Je vous souhaite une journée féconde en réflexion et riche de notre capacité collective à proposer des pistes concrètes au moment des choix.

Merci pour votre attention et votre écoute.

Marie-Claude BRIET-CLEMONT | 11 décembre 2025